

# LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit  
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine



## Les protestants vont-ils au Ciel ?

M. l'abbé Louis-Marie Carlhian

**L**A RECENTE rencontre œcuménique entre le pape François et l'Eglise luthérienne de Suède a été une nouvelle fois l'occasion d'affirmer que catholiques et luthériens sont de plus en plus proches. Dans la Déclaration commune qui en est issue, on pouvait lire : « Grâce au dialogue et au témoignage partagé, nous ne sommes plus des étrangers les uns pour les autres. Plutôt, nous avons appris que ce qui nous unit est plus grand que ce qui nous divise. » Au milieu de toutes ces congratulations, la question cruciale n'est jamais abordée : malgré tous les points communs, les protestants peuvent-ils se sauver ? A force d'insister sur les points positifs, on en vient à conclure que le protestantisme est une voie de salut comme une autre. Or le *Syllabus* de Pie IX condamnait au contraire les propositions suivantes :

- Les hommes peuvent trouver le chemin du salut éternel et obtenir ce salut éternel dans le culte de n'importe quelle religion ;
- Tout au moins doit-on avoir bonne confiance dans le salut éternel de tous ceux qui ne vivent pas dans le sein de la véritable Eglise du Christ ;
- Le protestantisme n'est pas autre chose qu'une forme diverse de la même vraie religion chrétienne, forme dans laquelle on peut être agréable à Dieu aussi bien que dans l'Eglise catholique.

Le pape Pie IX, au XIX<sup>e</sup> siècle, estimait donc le salut des protestants non pas assuré – ni au demeurant exclu – mais incertain et même gravement compromis. Autrement dit, le protestantisme en tant que tel n'est pas une voie de salut. Au contraire, il reste jusqu'à nouvel ordre une hérésie, laquelle de soi exclut de la véritable Eglise : « Trois sortes de personnes sont exclues de l'Eglise : 1<sup>o</sup> les infidèles, 2<sup>o</sup> les hérétiques et les schismatiques, 3<sup>o</sup> les excommuniés. (...) Les

hérétiques et les schismatiques parce qu'ils l'ont abandonnée, et que dès lors ils ne peuvent pas plus lui appartenir qu'un déserteur n'appartient à l'armée qu'il a quittée » (*Catéchisme du Concile de Trente*). En effet, l'hérésie consiste en un refus d'une vérité de foi proposée par le ministère de l'Eglise. La foi n'est pas, comme le pensait Luther, la présence agissante de Dieu en nous, mais une adhésion de l'intelligence, mue par l'Esprit-Saint, aux vérités révélées par Dieu. Celui qui refuse une partie de ces vérités rejette l'autorité de Dieu révélant : « Celui qui, même sur un seul point, nie une des vérités de foi, perd en réalité la foi tout entière, car il se refuse à respecter Dieu comme vérité suprême et motif formel de la foi » (Léon XIII, *Satis Cognitum*, 1896). Et saint Paul enseigne que « sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu » (Hébreux 11, 6).

Or le protestantisme s'oppose à l'enseignement de l'Eglise sur des points essentiels. Les seules questions sur lesquelles ses adeptes arrivent à se mettre d'accord sont des refus explicites de la doctrine catholique : libre interprétation de la sainte Ecriture comme seule source de la doctrine chrétienne, et donc refus de la Tradition et de l'autorité de l'Eglise, et justification par la grâce seule, sans intervention de la liberté humaine. De là découlent une multitude d'autres erreurs sur la nature de l'Eglise, l'existence et l'efficacité des sacrements, la nécessité de la succession apostolique et du gouvernement du Pape, la sainteté de Notre-Dame, et même chez certaines sectes la divinité de Notre-Seigneur et la sainte Trinité.

Pourtant, diront les partisans de l'œcuménisme, ne vaut-il pas mieux porter un regard positif sur le protestantisme et envisager plutôt les points d'accord que les questions en débat ? Les protestants n'adhèrent-ils pas à une grande partie des enseignements de l'Ecriture, ne se définissent-ils pas comme chrétiens ? « La pensée catholique objective et la philosophie subjective de la vie protestante sont analogues à deux parallèles qui ne se rencontrent jamais. Le protestantisme représente la soi-disant liberté du chrétien, il voit le salut dans la liberté, dans l'autonomie de l'homme ; le catholicisme se voit à tous égards dépendant de Dieu et de son Eglise et reçoit le salut de cette dépendance. Pour le protestant, c'est moins la vérité objective qui compte, mais plutôt la sincérité subjective, moins l'orthodoxie et bien plus l'orthopraxie. Finalement il ne faut pas oublier que le protestantisme n'est pas né d'un jugement de

valeur positif ; son origine est dans la contradiction à l'Eglise. Cet esprit de contradiction, de rébellion, cet esprit anticatholique n'a jamais été abandonné au cours de son histoire, même si bien des changements se sont produits. S'il s'en était défait, il ne serait plus le protestantisme. Si différentes que soient entre elles les différentes dénominations protestantes, elles ont toutes reçu au berceau le rejet véhément de l'Eglise romaine et de la papauté, de la philosophie et de la théologie scolastiques. Entre la fondation de Jésus-Christ, Dieu fait homme, et l'hérésie, l'apostasie et la négation, il ne peut y avoir ni compromis ni coexistence, comme entre la vérité et l'erreur, la lumière et les ténèbres. » (Abbé Franz Schmidberger, *Le Dialogue œcuménique avec les protestants*, in *La Tentation de l'œcuménisme*, Actes du Congrès théologique de Si Si No No, 1998)

La conclusion s'impose donc : celui qui adhère formellement à la doctrine protestante rejette par là même la foi catholique, se met en-dehors de l'Eglise et compromet gravement son salut, puisque « celui qui croira et sera baptisé sera sauvé, celui qui ne croira pas sera condamné » (Marc XVI, 16).



**Le Triomphe de l'Eglise sur l'Hérésie. L'angelot déchire les œuvres de Luther... (Rome, église du Gesù)**

Cependant, peut-on dire que tous les protestants adhèrent formellement à leur propre doctrine et rejettent par là même l'Eglise ? Certains ont été élevés dans l'hérésie, et n'ont jamais eu la possibilité réelle de connaître l'enseignement de l'Eglise. On ne peut les accuser d'avoir porté atteinte à l'unité de l'Eglise, car ils sont nés bien après la Réforme.

Jusqu'au concile Vatican II, on répondait que, en effet, Dieu ne peut demander l'impossible à personne, et offre à tous les hommes une possibilité de salut, même en-dehors des limites visibles de l'Eglise catholique. Cela signifie que tous, même les protestants, peuvent se sauver, mais à condition : 1° de rester dans l'ignorance invincible des vérités de la foi et 2° de mener une vie moralement bonne. Or, peut-on dire aujourd'hui que la plupart des protestants sont dans l'incapacité radicale de connaître l'enseignement

de l'Eglise et d'y adhérer ? Les moyens actuels de communication, de même que l'implantation universelle des catholiques, réduisent considérablement cette possibilité d'ignorance invincible. De plus, comme le fait remarquer Mgr Lefebvre, « certes, individuellement, il est possible que des protestants, dans certaines circonstances, reçoivent du Bon Dieu des grâces particulières. Mais quand on voit la situation, il ne suffit pas de penser : j'en connais qui sont de braves gens, aimables, charitables, avec qui on peut bien s'entendre... Regardons derrière tout cela, le domaine, par exemple, de la morale. C'est le protestantisme qui a amené les maux que subissent aujourd'hui les pays catholiques : le divorce, la contraception, les familles qui se divisent, qui n'ont qu'un petit nombre d'enfants... Sans compter le manque de foi, la destruction de la religion, la piété diminuée, très formelle, très extérieure. Tous ces gens qui ne sont plus dans une situation régulière, qui n'obéissent plus à la loi de Dieu, comment peuvent-ils se sauver ? Bien sûr, c'est le Bon Dieu qui juge, mais il faut tout de même voir les choses comme elles sont et rester missionnaire » (Mgr Lefebvre, *C'est moi l'accusé qui devrais vous juger !*).

Autre objection, qui nous est présentée par la Déclaration commune de Suède : catholiques et protestants sont d'ores et déjà unis par le baptême, lequel est le moyen de salut par excellence : « Tandis que nous renouvelons notre engagement à marcher du conflit vers la communion, nous le faisons en tant que membres du même Corps du Christ, auquel nous sommes incorporés par le baptême. » Il est vrai qu'un enfant valablement baptisé dans une secte protestante qui meurt en bas âge va au Ciel. Mais ce n'est pas valable pour les adultes, qui, bien qu'enfants de Dieu par le baptême, peuvent toujours soit se couper de l'Eglise catholique en adhérant formellement à l'hérésie, soit perdre la vie de la grâce en tombant dans le péché mortel, risque d'autant plus grand que la morale est plus laxiste et les moyens de salut plus réduits dans sa secte particulière.

De plus, le baptême lui-même est parfois douteusement administré dans le protestantisme. Lorsqu'un protestant revient à l'Eglise, le droit canonique impose de faire une enquête pour juger de la validité ou non du baptême, et au besoin de le réitérer avec ou sans condition. En 1824, le Saint-Office a ainsi déclaré nul le baptême administré par les Quakers. Et plus récemment, il a fallu faire le même constat pour une secte américaine qui avait modifié les paroles sacramentelles sous prétexte de donner des noms non exclusivement masculins à la sainte Trinité !

De manière générale, il faut constater que les éléments de sanctification objectivement conservés par les protestants appartiennent de droit à l'Eglise catholique et sont comme retenus prisonniers : ainsi de la Sainte Ecriture, du baptême, des rares dogmes restés intacts. « Les réalités saintes indûment détenues par les sociétés hérétiques ou schismatiques ne peuvent donner la grâce et le salut que dans la mesure où ceux qui les reçoivent refusent (fût-ce implicitement) l'adhésion formelle à cette hérésie ou ce schisme. Autrement dit : dans la mesure où, par l'intention profonde de leur volonté, ils échappent à ces sociétés. Loin d'être des « moyens de salut », ces sociétés, par elles-mêmes, rendent stériles tout ce dont elles se sont emparées, même les sacrements (qui sont pourtant, en soi, les moyens de salut par excellence). » (Abbé M. Gaudron, *Catéchisme*)



**Baptême protestant**

*catholique de la Crise dans l'Eglise, chap. VI).*

Quelle attitude tenir alors envers les protestants ? « Devons-nous les laisser dans leur bonne conscience ? Leur dire : ne vous tracassez pas, vous avez une très belle religion, qui, au fond, vaut bien la nôtre... ? Ce serait commettre un crime, parce que ces âmes attendaient peut-être de nous la vérité, et nous ne la leur donnerions pas. Dès lors, ils ne se convertiraient plus.

De jeunes protestants m'ont un jour invité à Lausanne pour que je leur fasse une conférence ; ils voulaient m'entendre parler d'Ecône ; je leur ai dit : « Moi, je vous parle en évêque catholique et je pense que c'est en tant que tel que vous m'invitez. Ne vous étonnez pas si je dis franchement ce que je pense du protestantisme. » C'était donc clair. J'ai dit nettement que pour nous il n'y avait qu'une seule vraie religion et qu'Ecône représentait justement cette conviction, car on ne se sauve pas en-dehors de l'Eglise catholique. C'est pour cela que nous sommes traditionalistes ; cela ne veut pas dire que nous méprisons les autres, mais la religion protestante est pour nous une erreur. Eh bien, les jours suivants, ces jeunes protestants m'ont écrit pour me féliciter. Ils m'ont dit : c'est bien ainsi que nous voulions vous entendre ; nous savons qu'un catholique est un catholique et qu'il n'admet pas que le protestantisme soit la vraie religion. Donc ils n'ont pas été surpris. Si, au contraire, j'avais parlé comme le font maintenant les œcuménistes, si j'avais dit : à Ecône, bien sûr, on aime l'Eglise catholique, mais on est ami des protestants, on trouve que leur religion est belle... Si j'avais parlé ainsi, je pense d'abord qu'ils n'auraient pas été contents ; ils auraient cru que je les flattais, que je cherchais à me mettre bien avec eux, mais qu'au fond je ne pensais pas ce que je disais. Je leur aurais fait rater une occasion de réfléchir à une éventuelle conversion. » (Mgr Lefebvre, *C'est moi l'accusé qui devrais vous juger ! Clovis*, 1994).

Nous ne devons donc jamais cesser de nous efforcer de faire sortir les non-catholiques « d'un état où nul ne peut être sûr de son salut éternel ; car, même si, par un certain désir et souhait inconscient, ils se trouvent ordonnés au Corps mystique du Rédempteur, ils sont privés de tant et de si grands secours et faveurs célestes, dont on ne peut jouir que dans l'Eglise catholique » (Pie XII, Encyclique *Mystici Corporis*, 1950). Dans tous les cas, si ces âmes sont sauvées, ce n'est jamais par une fausse religion mais en elle et même malgré elle. Les protestants ne se sauvent pas en tant que protestants, mais en tant qu'ils bénéficient indi-

rectement des vérités et des moyens de salut proposés par l'Eglise de Jésus-Christ, c'est-à-dire l'Eglise catholique romaine. Plus on est protestant, plus on s'éloigne de la Foi et donc du salut. Au Ciel, il n'y a plus que des catholiques ! ■

## Vers le mariage des prêtres ?

M. l'abbé Jean-Michel Gleize

DANS un entretien récemment accordé au journal allemand *Die Zeit* (1), le Pape François a déclaré que, pour remédier au manque de prêtres, il ne serait pas impossible d'ordonner au sacerdoce des hommes mariés dans l'Eglise catholique latine, à condition qu'il s'agisse de « *virī probati* », c'est à dire d'hommes d'âges mûrs et ayant fait leur preuve dans la vie chrétienne. Dans cette éventualité, il resterait à déterminer quelles seraient les fonctions précisément départies à cette catégorie de prêtres. Mais en tout état de cause, l'Eglise ne reviendrait pas sur la loi du célibat, et ne laisserait donc pas aux séminaristes la liberté de se marier.

2. Y aurait-il là, en perspective, une nouvelle brèche dans la morale de l'Eglise catholique ? Dans le journal *Le Figaro*, Jean-Marie Guénois sous-titre en effet : « L'Eglise pourrait évoluer sur le célibat sacerdotal ». Pour y voir clair, quelques précisions s'imposent.

3. Le célibat n'est pas la continence. Et celle-ci n'est pas non plus la chasteté absolue. Le célibat est la situation d'une personne qui n'est pas engagée dans les liens du mariage. Cette situation peut correspondre non seulement à un état de fait mais encore à un état de vie, librement choisi, où l'on renonce au mariage, en embrassant donc la chasteté absolue, c'est à dire l'abstinence totale et définitive de tout rapport sexuel. Ce choix est légitime s'il est accompli en vue d'un motif supérieur à celui du mariage, comme la consécration religieuse ou sacerdotale. Et c'est justement pourquoi cet état de vie du célibat consacré emporte en excellence sur l'état du mariage, ainsi que le rappelle Pie XII : « Cette doctrine qui établit l'excellence et la supériorité de la virginité et du célibat sur le mariage a été solennellement définie, comme un dogme de foi divine, au concile de Trente, et les Pères et les Docteurs de l'Eglise ont toujours été unanimes à l'enseigner. Nos prédécesseurs et Nous-même, chaque fois que l'occasion Nous en a été donnée, Nous n'avons cessé de l'exposer et de la recommander vivement » (2).

4. La continence est le fait de s'abstenir d'user du mariage. Cette abstinence est temporaire chez ceux qui ne sont pas encore mariés et envisagent de l'être et elle peut même l'être aussi chez ceux qui sont déjà mariés. Elle est définitive et absolue chez ceux qui n'envisagent pas le mariage, en particulier parce qu'ils choisissent l'état de vie du célibat consacré.

# Avril 2017

	<b>PRIEURE MARIE-REINE</b> 195, rue de Bâle F-68100 MULHOUSE Tél : <b>03 89 44 66 93</b> - Fax : 03 89 44 02 19  <b>M. l'abbé Anthony Romanens, 06 82 64 82 16</b>	<b>CHAPELLE N-D DE LA SAINTE-ESPERANCE</b> 37, Rue Pasteur F-90300 CRAVANCHE	<b>ORATOIRE SAINT-JOSEPH</b> 22, rue Ampère F-68000 COLMAR
<b>Sa 1<sup>er</sup></b> Férie (III <sup>e</sup> cl.)  <b>1<sup>er</sup> samedi du mois</b>	13h30 Catéchisme des enfants 17h00 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> chapelet, <i>confessions</i> 18h00 Messe lue 18h45 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction		<b>M. l'abbé Louis-Marie Carlhian, 06 12 87 41 21</b> 17h30 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> chapelet 18h30 Messe lue pour les vocations sacerdotales 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction  <b>Réunion de la JTC : Messe, conférence, repas</b>
<b>Di 2</b> 1 <sup>er</sup> dimanche de la Passion (I <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> <b>Pas de Vêpres</b>	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe <b>16h00 Chemin de Croix à Notre-Dame de Dusbach suivi d'un goûter</b>
<b>Lu 3</b> Férie (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Ma 4</b> Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Saint Isidore, Evêque et Docteur	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Me 5</b> Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Saint Vincent Ferrier, Confesseur		17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue pour les défunts de l'Oratoire
<b>Je 6</b> Férie (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Ve 7</b> Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de Notre-Dame des sept Douleurs <b>Abstinence ; jeûne recommandé</b>	<b>8h30</b> Messe lue et acte de réparation au Sacré-Cœur  7h15 Messe lue <b>10h00-11h30 Croisade Eucharistique</b> 13h30 Catéchisme des enfants	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue et acte de réparation	18h00 Chemin de Croix 18h30 Messe lue 19h15 Heure-Sainte avec chapelet, <i>confessions</i>
<b>Sa 8</b> Férie (III <sup>e</sup> cl.)			<b>15h30-17h Croisade Eucharistique</b> 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue ( <i>Confessions : A. Romanens</i> )
<b>Di 9</b> Dimanche des Rameaux (I <sup>e</sup> cl.)	<b>10h15</b> Bénédiction, distribution, procession des rameaux et Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	<b>7h30</b> Chapelet <b>8h00</b> Bénédiction, procession des rameaux et Messe	<b>9h00</b> Chapelet <b>9h30</b> Bénédiction, distribution, procession des rameaux et Grand-Messe
<b>Lu 10</b> Lundi Saint (I <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Ma 11</b> Mardi Saint (I <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Me 12</b> Mercredi Saint (I <sup>e</sup> cl.)	7h15 Messe lue	<b>Pas de catéchisme</b> <b>Pas de Messe</b>	<b>Pas de catéchisme des enfants ni de Messe</b>
<b>Je 13</b> Jeudi Saint (I <sup>e</sup> cl.)			
<b>Ve 14</b> Vendredi Saint (I <sup>e</sup> cl.) <b>Jeûne et abstinence obligatoires</b>			
<b>Sa 15</b> Samedi Saint (I <sup>e</sup> cl.)			
<b>Di 16</b> Dimanche de Pâques (I <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
<b>Lu 17</b> Lundi de Pâques (I <sup>e</sup> cl.)	9h30 <i>Confessions</i> 10h00 Messe chantée		9h30 Chapelet 10h00 Messe chantée
<b>Ma 18</b> Mardi de Pâques (I <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		

Voir le programme spécial de la Semaine Sainte

<b>Me 19</b>	Mercredi de Pâques (I <sup>e</sup> cl.)			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Je 20</b>	Jeudi de Pâques (I <sup>e</sup> cl.)	7h15	Messe lue		
<b>Ve 21</b>	Vendredi de Pâques (I <sup>e</sup> cl.)	18h00 18h30	Chapelet Messe lue		
<b>Sa 22</b>	Samedi <i>in albis</i> (I <sup>e</sup> cl.)	7h15	Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue ( <i>Confessions : A. Romanens</i> )
<b>Di 23</b>	Dimanche <i>in albis, Quasimodo</i> (I <sup>e</sup> cl.)	10h45 17h30	Grand-Messe puis <i>confessions</i> Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	<b>M. l'abbé Carlhian</b>	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe <b>M. l'abbé Romanens</b>
<b>Lu 24</b>	Saint Fidèle de Sigmaringen, Martyr (III <sup>e</sup> cl.)	7h15	Messe lue	<b>Vente de gâteaux pour les pèlerinages (+ apéritif à Colmar)</b>	
<b>Ma 25</b>	Saint Marc, Evangéliste (II <sup>e</sup> cl.) ; Litanies majeures	18h00 18h30	Chapelet Chant des Litanies Majeures et Messe lue		
<b>Me 26</b>	Saint Clet et Saint Marcellin, Papes et Martyrs (III <sup>e</sup> cl.)			<b>Pas de Messe</b>	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue <b>M. l'abbé Romanens</b>
<b>Je 27</b>	Saint Pierre Canisius, Evêque et Docteur (III <sup>e</sup> cl.)	7h15	Messe lue		
<b>Ve 28</b>	Saint Paul de la Croix, Confesseur (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 18h30	Chapelet Messe lue		
<b>Sa 29</b>	Saint Pierre de Vérone, Martyr (III <sup>e</sup> cl.)	7h15 13h30	Messe lue Catéchisme des enfants		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue ( <i>Confessions : A. Romanens</i> ) <b>Réunion de la JTC : Messe, conférence, repas</b>
<b>Di 30</b>	2 <sup>e</sup> dimanche après Pâques, Bon Pasteur (II <sup>e</sup> cl.)	10h45 17h30	Grand-Messe, pas de <i>confessions</i> Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	<b>Après les messes, quête annuelle pour les séminaires de la Fraternité Saint-Pie X</b>	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
<b>Lu 1<sup>er</sup></b>	Saint Joseph, Artisan (I <sup>e</sup> cl.)	8h00	Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Ma 2</b>	Saint Athanase, Evêque et Docteur (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 18h30	Chapelet Messe lue	<b>Promenade familiale</b>	
<b>Me 3</b>	Férie (IV <sup>e</sup> cl.) Mémoire des Saints Alexandre 1 <sup>er</sup> , Pape et Martyr et ses Compagnons, Martyrs			17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Je 4</b>	Sainte Monique, Veuve (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 18h30	Chapelet Messe lue		
<b>Ve 5</b>	Saint Pie V, Pape et Confesseur (III <sup>e</sup> cl.) <b>1<sup>er</sup> vendredi du mois</b>	<b>8h30</b>	Messe lue du Sacré-Cœur et acte de réparation au Sacré-Cœur	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue et acte de réparation	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue du Sacré-Cœur 19h15 Heure-Sainte avec chapelet, <i>confessions</i>
<b>Sa 6</b>	De la Sainte Vierge au samedi (IV <sup>e</sup> cl.) <b>1<sup>er</sup> samedi du mois</b>	<b>10h00-11h30</b>	<b>Croisade Eucharistique</b> Catéchisme des enfants 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> chapelet, <i>confessions</i> Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 18h45 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction		<b>15h30-17h Croisade Eucharistique</b> Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 19h15 Salut du Saint-Sacrement avec chapelet, <i>confessions</i>
<b>Di 7</b>	3 <sup>e</sup> dimanche après Pâques (II <sup>e</sup> cl.)	10h45 17h30	Grand-Messe puis <i>confessions</i> Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe

5. Enfin, dernière précision, il y a une différence entre la Tradition et les lois de l'Eglise. La loi du célibat ecclésiastique apparaît très tôt dans l'Eglise latine, probablement dès l'époque des apôtres : les études classiques du cardinal Stickler (*Le Célibat des clercs*, Téqui, 1998) et du père jésuite Christian Cochini (*Origines apostoliques du célibat sacerdotal*, Lethielleux, 1981) l'ont établi suffisamment. Le principe du célibat des prêtres est formulé dans les textes législatifs vers le début du IV<sup>e</sup> siècle (3), par le concile d'Elvire, mais cela ne signifie pas que l'usage n'en ait pas prévalu auparavant et de fait le Pape saint Sirice en 386 et le concile de Carthage de 390 se réfèrent à une tradition remontant jusqu'aux apôtres (4). A partir de là, l'Eglise est toujours restée fixée dans son enseignement. Cela signifie que le célibat sacerdotal ne fait pas seulement l'objet d'une loi et d'une discipline ecclésiastiques, qui seraient réformables selon la simple volonté d'un Pape. La pratique du célibat sacerdotal représente surtout une tradition apostolique irréversible, tradition qui atteste un dogme de foi divine, le dogme de la supériorité de l'état du célibat consacré sur l'état du mariage. Un peu comme la discipline du baptême des bébés n'est pas qu'une discipline, mais représente aussi une tradition qui atteste le dogme du péché originel.

6. La loi particulière de l'Eglise d'Orient est tardive, puisqu'elle remonte seulement à la fin du VII<sup>e</sup> siècle, avec le canon 13 du concile in Trullo II (ou Quinisexte) de 691. Ce canon autorise les prêtres, diacres et sous-diacres, qui auraient été déjà mariés avant leur ordination, à conserver leurs épouses et à user du mariage, sauf pendant le temps où ils assurent le service de l'autel. Le canon 26 interdit à un célibataire de se marier une fois qu'il a été ordonné prêtre. Le canon 48 prévoit qu'un évêque déjà marié avant son sacre devra se séparer de son épouse et ne plus user du mariage. Comme l'a montré le cardinal Stickler (5), avant le VII<sup>e</sup> siècle, l'Eglise d'Orient retenait en principe, comme l'Eglise latine, la loi du célibat sacerdotal, héritée des apôtres. La nouvelle législation survenue postérieurement représente donc une régression. Et elle ne va tout de même pas jusqu'à autoriser un prêtre à se marier ; elle accorde seulement la possibilité d'ordonner prêtre un homme précédemment marié, en ne l'obligeant qu'à une continence temporaire. Si, dans sa prudence, Rome autorisa les églises locales d'Orient à conserver leur usage propre, elle n'en encouragea pas moins celles de ces églises qui désiraient revenir à la pratique latine du célibat et de la continence complète (6).

7. L'esprit authentique de l'Eglise veut donc que les prêtres renoncent à l'état et à l'usage du mariage. La loi du célibat sacerdotal est en même temps une loi de chasteté absolue. Cette exigence s'explique en raison de la supériorité de l'état de vie du prêtre et du caractère sacré de ses fonctions. L'usage particulier des églises locales d'Orient représente une entorse historique, contraire à cet esprit de l'Eglise, que Rome a été obligée d'admettre mais à laquelle elle ne s'est jamais parfaitement résignée.

8. A quoi peut bien rimer, alors, le projet de François ? A une pure et simple régression, contraire à l'esprit de l'Eglise. L'excellence du sacerdoce réclame un état de vie proportionné, à l'exemple du Christ et des apôtres. Par son célibat et sa chasteté absolue, le prêtre est un exemple et

un signe. Exemple du renoncement et de la vertu parfaite à laquelle doivent tendre les fidèles. Signe de l'excellence de la vie de l'esprit, qui est la vie même de Dieu, sur la vie terrestre et simplement corporelle. Signe aussi de l'excellence de la contemplation des réalités éternelles, par rapport aux convoitises de la chair et à la vie mouvementée d'ici-bas. Cette excellence est telle que la pénurie de prêtres ne saurait fournir un prétexte pour la remettre en cause. L'Eglise a toujours préféré la qualité à la quantité. Et le meilleur moyen d'obtenir davantage de vocations n'est-il pas de recourir à la prière et à la pénitence, pour mériter d'abord des saints prêtres et ensuite beaucoup de saints prêtres ? Ce sont là des moyens proportionnés, puisqu'ils sont d'ordre surnaturel, comme la vocation qu'ils nous méritent.

9. Pire encore, le dessein du Pape ouvre la voie à une évolution qui ne s'arrêtera probablement pas à mi-chemin. Après avoir admis en principe et répandu dans la pratique l'ordination d'hommes mariés, il sera bien difficile de reculer devant le mariage des prêtres. Et il ne manquera pas de doctes pour expliquer au bon peuple de Dieu le caractère inéluctablement positif de l'évolution : après tout, que le mariage ait lieu avant ou après l'ordination, cela ne change pas grand-chose. L'essentiel est d'avoir admis la compatibilité des deux.

10. Ce genre de manœuvre, s'il s'avère opérant, aura eu son premier banc d'essai avec *Amoris laetitia*. Tout en réaffirmant le principe de l'indissolubilité du mariage, le Pape y autorise en effet une pratique contraire à ce principe, en admettant que les couples concubins ou divorcés remariés bénéficient dans l'Eglise du même traitement pastoral que les couples légitimement mariés. De même, tout en réaffirmant la loi du célibat, il sera possible, en pratique, d'agir au rebours de cette loi, c'est à dire d'ordonner prêtres les hommes mariés, puis même de marier les prêtres. Et ce, bien sûr, « dans certains cas », en raison du manque de prêtres. N'est-ce pas là ce que l'on devrait désigner, en propres termes, comme une « morale de situation » ? ■

(1) « Interview » parue dans le journal *Die Zeit* le jeudi 9 mars 2017, dont la substance a été reprise par *Le Figaro* et *La Croix*.

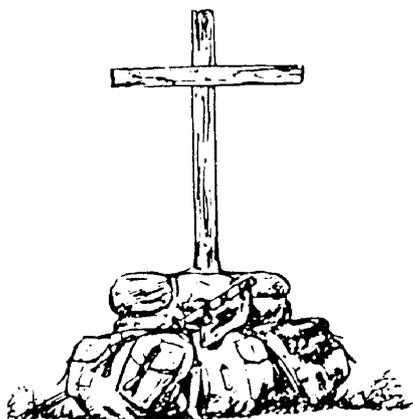
(2) Pie XII, « Discours du 15 septembre 1952 aux Supérieures Générales des Congrégations de droit pontifical » dans *Acta apostolicae sedis*, p. 823, cité par Léon Cristiani, dans *L'Ami du clergé*, n° 49 du 3 décembre 1959, p. 739.

(3) Et non pas au XI<sup>e</sup> siècle, comme l'écrit Jean-Marie Guénois dans *Le Figaro*. Ce qui apparaît de nouveau au XII<sup>e</sup> siècle, lors du concile de Latran de 1139, ce sont seulement les anathèmes portés contre les prêtres qui ne respecteraient pas leur célibat.

(4) Cf. la *Lettre pascale* de Son Excellence Mgr Luigi Carli, évêque de Segni, du 12 mars 1970, p. 19.

(5) Cf. le chapitre III « La pratique de l'Eglise d'Orient » dans le livre déjà cité. L'auteur prouve (p. 74 et sv) que cet usage particulier n'a pu s'autoriser d'aucune tradition ecclésiastique antérieure, sinon en falsifiant les textes.

(6) Le Cardinal Stickler remarque : « Jusqu'à maintenant, la reconnaissance de cette discipline différente a été l'objet, de la part des autorités romaines, d'une considération courtoise qui, cependant, ne peut guère être considérée comme une approbation officielle de la modification apportée à l'ancienne discipline de la continence » (p. 82).



**CAMP SAINT-PIE X  
DE LA CROISADE  
EUCARISTIQUE**

**Du 10 au 26 juillet 2016**  
Pour garçons de 8 à 11 ans

**Du 7 au 26 juillet 2016**  
Pour garçons de 12 à 14 ans

Ecole Etoile du Matin à Eguelshardt (près de Bitche, 57)  
Renseignements : 03 87 06 53 90  
M. l'abbé Marc Hanappier  
marc.hanappier@gmail.com

**CAMP SAINT-DOMINIQUE**

**Du 5 au 20 août 2017**  
Pour garçons de 13 à 17 ans

Au Portugal avec participation au pèlerinage de la Fraternité à N-D de Fatima  
Renseignements :  
Frère Maximin-Marie  
Séminaire d'Ecône  
0041 27 305 10 80  
info.camp@yahoo.com

**RAID SAINT-CHRISTOPHE**

**Du 5 au 21 août 2017**  
Pour garçons de 14 à 17 ans

De Saint Jacques de Compostelle à Fatima en vélo, avec participation au pèlerinage de la Fraternité à N-D de Fatima. Rendez-vous de début de camp à Bayonne  
Renseignements :  
sejourvelo@gmail.com  
06 43 96 70 82

**CAMP NOTRE-DAME-  
AUXILIATRICE**

**Du 10 au 29 juillet 2017**  
Pour filles de 7 à 17 ans

**CAMP  
SAINT-JEAN-BOSCO**

**Du 30 juillet au 18 août 2017**  
Pour garçons de 7 à 17 ans

Saint-Bonnet-le-Château (42)  
Renseignements :  
M. l'abbé Gérard 06 76 61 23 37  
jeangerard51@gmail.com  
ou Mme Porcher 06 77 13 29 58  
jean.procher@hotmail.fr

**CAMP SAINT-MICHEL  
DE LA CROISADE  
EUCARISTIQUE**

**Du 1<sup>er</sup> au 17 août 2017**  
Pour garçons de 8 à 13 ans

Ecole Sainte Catherine de Sienne à Unieux (42)  
Renseignements :  
M. l'abbé Bertrand Lundi  
04 77 40 20 50

**CAMP SAINT-JOSEPH**

**Du 10 au 22 juillet 2017**  
Pour garçons de 8 à 13 ans

Au col du Simplon (Suisse, VS)  
Encadré par des séminaristes  
Renseignements :  
M. l'abbé Thibaud Favre  
0041 62 209 16 16  
t.favre@fsspx.email

**CAMP SAINT-PIERRE-  
JULIEN-EYMARD**

**Du 10 au 24 juillet 2017**  
Pour garçons de 14 à 17 ans

Entre Moulins et Vichy, dans l'esprit de la Croisade Eucharistique et de la Garde d'Honneur  
Renseignements :  
M. l'abbé Pierre Thévenet  
Séminaire Saint-Pie X, Ecône  
campstpierre@yahoo.com

**CAMP VOX CANTORUM**

**Du 2 au 8 juillet 2017**  
Pour garçons de 8 à 14 ans

Détente et chant grégorien à La Peyratte  
Renseignements :  
09 83 01 11 87  
secretariat.campfsspx@gmail.com

**CAMP DE CADRES**

**Du 16 au 31 juillet 2016**  
Pour garçons de 18 à 25 ans

Ecole Saint-Joseph des Carmes, Montréal-de-l'Aude (11)  
Rens. : www.campdecadres.com  
campdecadres@gmail.com

**17<sup>ÈME</sup> SESSION SAINT-  
THOMAS D'AQUIN**

**Du 14 au 16 juillet 2016**

Ecole St-Michel de Châteauroux, La Martinerie, 36130 DEOLS  
Avec la participation de M. l'abbé Chautard recteur de l'IUSPX et du Père Jean-Dominique O.P.  
Renseignements :  
06 29 05 61 16  
stthomasdaquin.free.fr  
session.stthomas@yahoo.fr

**CAMPS MARIE-REINE  
DE LA CROISADE  
EUCARISTIQUE**

**Deux camps : du 6 au 15 juillet  
et du 18 au 27 juillet 2017**  
Pour filles de 7 à 12 ans

En Bretagne près de Saint-Malo, avec les Sœurs de la Fraternité Saint-Pie X  
Renseignements :  
Secrétariat de la Croisade Eucharistique,  
Abbaye Saint-Michel  
7, allée du Château  
36290 Saint-Michel-en-Brenne  
02 54 38 14 38

**CAMP SAINTE-ANNE**

**Du 12 au 22 juillet 2017**  
Pour jeunes filles de 15 à 18 ans

A Wil, dans le canton de Saint-Gall en Suisse, avec les Sœurs de la Fraternité Saint-Pie X : cuisine, couture, broderie, fleurissement...  
Renseignements :  
Noviciat Saint-Pie X,  
Biberacher Str. 2/1  
D-88527 UNLINGEN  
0049 7371 13736

**STAGE DE COUTURE  
« ORA ET LABORA »**

**Du 7 au 11 août 2017**  
Pour jeunes filles dès 18 ans

A Ruffec dans l'Indre, avec les Sœurs de la Fraternité Saint-Pie X  
Renseignements :  
Noviciat N.-D. de Compassion  
3, route de Bélâtre  
36300 Ruffec-le-Château  
02 54 37 83 49

**CAMP N-D DES NEIGES**

**Du 4 au 14 juillet 2017**  
Pour filles de 7 à 12 ans

Domus Dei, Enney (Suisse, FR)  
Encadré par les Sœurs de la Fraternité Saint-Pie X  
Renseignements :  
Ecole Saint-François-de-Sales à Genève, 0041 22 793 42 11

**CAMP D'ÉTÉ MJCF-EST**

**Du 9 au 30 juillet 2017**  
Pour les jeunes de 16 à 25 ans  
Séjour itinérant au Portugal  
Renseignements : 07 68 88 75 57  
odysee-chretienne.fr  
est@odysee-chretienne.fr

**XII<sup>°</sup> UNIVERSITÉ D'ÉTÉ  
DE LA FSSPX**

**Du 12 au 16 août 2017**  
Ecole Saint-Joseph des Carmes, Montréal-de-l'Aude (11)  
Renseignements :  
06 89 58 49 85  
udt-fsspx.fr  
udtfsspx@gmail.com

**ACTIVITÉS A PRÉVOIR***(mises à jour : en italique)***Catéchisme des enfants**➤ **Mulhouse**

Avril : 1, 8 et 29

Mai : 6, 13 et 20

Juin : 3, 10, 17 et 24

➤ **Colmar**

Avril : 5 et 26

Mai : 3, 10, 17, 24 et 31

Juin : 7, 14 et 21

➤ **Cravanche**

Avril : 5

Mai : 3, 10, 17, 24 et 31

Juin : 7, 14 et 21

**Croisade Eucharistique**➤ **Mulhouse-Cravanche (prieuré)**

Samedi 8 avril, 10h

Samedi 6 mai, 10h

➤ **Colmar**

Samedi 8 avril, 15h30

Samedi 6 mai, 15h30

**Cercle Saint-Pie X**➤ **Colmar**

Samedi 13 mai, 19h15

**JTC à Colmar**➤ Samedi 1<sup>er</sup> avril

➤ Dimanche 2 avril : Chemin de Croix à Dusenbach

➤ Samedi 29 avril

➤ Samedi 20 mai

➤ Samedi 27 mai : Confirmations et kermesse à Colmar

➤ Samedi 3 au lundi 5 juin : Pèlerinage de Pentecôte

➤ Samedi 17 juin

**Ventes de gâteaux pour les pèlerinages**

➤ Dimanche 23 avril

➤ Dimanche 21 mai

**Quêtes spéciales**➤ **Mulhouse**

30 avril : séminaires

14 mai : Prieuré

11 juin : Prieuré

➤ **Colmar**

30 avril : séminaires

14 mai : Oratoire

11 juin : Oratoire

➤ **Cravanche**

30 avril : séminaires

14 mai : fleurissement

11 juin : fleurissement

**Dimanche 2 avril**

➤ Dusenbach

16h00 : Chemin de Croix

**Du dimanche 9 au dim. 16 avril**

➤ Semaine Sainte

**Dimanche 14 mai**

➤ Premières communions à Cravanche

➤ Premières communions et communions solennelles à Colmar

**Samedi 27 mai**

➤ Cérémonie des Confirmations à 10h à Colmar par Mgr de Galarreta suivie de la kermesse paroissiale

**Du samedi 3 au lundi 5 juin**

➤ Pèlerinage de Pentecôte

**Dimanche 18 juin**

➤ Solennité de la Fête-Dieu

Mulhouse et Colmar, 9h30 : Grand-Messe et procession

**Du dimanche 25 juin au samedi****1<sup>er</sup> juillet**

➤ Visite de la Vierge Pèlerine dans les trois chapelles de Mulhouse, Colmar et Cravanche

**Jeudi 29 juin**

➤ Ecône, 9h00 : Ordinations sacerdotales

**Dimanche 2 juillet**

➤ Pèlerinage du doyenné de Strasbourg au Mont Sainte-Odile

**RETRAITES SPIRITUELLES**

➤ 3-8 avril : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 3-6 avril : Retraite de foyers, Enney.

➤ 9-14 avril : St-Ignace Messieurs, Caussade.

➤ 9-15 avril : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 10-15 avril : Retraite de Semaine Sainte, Le Moulin du Pin.

➤ 10-16 avril : Retraite de Semaine Sainte, Flavigny.

➤ 30 avril-8 mai : St-Ignace Messieurs, Caussade.

➤ 1<sup>er</sup>-6 mai : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 8-13 mai : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 8-13 mai : Retraite avec Notre-Dame de Fatima, Le Moulin du Pin.

➤ 15-20 mai : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 15-20 mai : St-Ignace Dames, Bitche.

➤ 22-27 mai : St-Ignace Messieurs, Caussade.

➤ 5-10 juin : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 5-10 juin : St-Ignace Dames, Enney.

➤ 12-17 juin : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 12-17 juin : Retraite mariale montfortaine, Le Moulin du Pin.

➤ 19-24 juin : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 19-24 juin : St-Ignace Messieurs, Bitche.

➤ 26 juin-1<sup>er</sup> juillet : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 3-8 juillet : Retraite mariale montfortaine, Bitche.

➤ 3-8 juillet : St-Ignace Messieurs, Caussade.

➤ 8-13 juillet : Retraite pour étudiants, Le Moulin du Pin.

➤ 10-15 juillet : Retraite mariale monfortaine, Unieux.

➤ 10-15 juillet : Retraite franciscaine, Bitche.

➤ 10-15 juillet : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 10-15 juillet : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 17-22 juillet : Retraite mariale montfortaine, Le Trévoux.

➤ 17-22 juillet : Retraite carmélitaine, Bitche.

➤ 22-28 juillet : Retraite de vie chrétienne, Flavigny.

➤ 24-29 juillet : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 24-29 juillet : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 29 juillet -2 août : Retraite « Jésus, notre modèle », Le Moulin du Pin.

➤ 7-12 août : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 7-12 août : St-Ignace Dames, Bitche

➤ 7-12 août : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 21-26 août : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 21-26 août : St-Ignace Messieurs, Enney.

➤ 21-26 août : St-Ignace Messieurs, Bitche.

**CARNET PAROISSIAL***Nous prions pour nos défunts du mois d'avril***À Mulhouse**

Sœur Marie-Georgette Vogel,

† 1997 à 89 ans

Mme Juliette Rauch, † 2003 à 89 ans

M. Jean Birr, † 2006 à 81 ans

Mme Marie-Madeleine Schlier,

† 2009 à 85 ans

Mme Ema Martinez,

† 2010 à 85 ans

M. Pierre Maechtlin, † 2011 à 96 ans

Mme Louise Koenig, † 2013 à 93 ans

**À Colmar**

Mme Berthe Andrès,

† 1995 à 81 ans

Sœur Marie-Pierre Lorber, † 1997

M. l'abbé Raymond Seemann,

† 1999 à 70 ans

M. Alphonse Kohler,

† 2001 à 88 ans

Mlle Marie Issemann,

† 2004 à 93 ans

M. Georges Andrès, † 2005 à 92 ans

M. Jean Wetterwald,

† 2010 à 88 ans

Mme Marie-Jeanne Meyer,

† 2015 à 90 ans

**À Cravanche**

Mlle Madeleine Choubat,

† 1997 à 84 ans

Mme Ida Fleck, † 2008 à 97 ans

Mme Colette Desjeux,

† 2011 à 84 ans

M. Gustave Martin, † 2011 à 77 ans

**INTENTIONS DU MOIS****Croisade Eucharistique :**

➤ Pour les écoles catholiques

**Rosaire Vivant :**

➤ Pour le salut de la France

**VOTRE AIDE... MERCI !****Quête mensuelle (Février)**Colmar : **725 € (travaux)**Cravanche : **102 € (fleurs)****CONFESSIONS****À Mulhouse**

➤ Le dimanche : voir calendrier

➤ En semaine : sur demande après les Messes ou sur rendez-vous

➤ 1<sup>er</sup> samedi du mois : une heure avant la Messe**À Colmar**

➤ Le dimanche : une heure avant la Grand-Messe

➤ En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après

**À Cravanche**

➤ 1/2 heure avant toutes les Messes

**HONORAIRES****Messe :** 17 €**Neuvaine :** 170 €**Trentain :** 680 €